

**AXA**

Société Anonyme au capital de 5.398.218.612,16 euros  
Siège social : 25, avenue Matignon - 75008 Paris  
572.093.920 RCS Paris

\*\*\*\*\*

Paris, le 9 novembre 2012

**INFORMATION MENSUELLE RELATIVE AU NOMBRE TOTAL  
DE DROITS DE VOTE ET D' ACTIONS COMPOSANT  
LE CAPITAL SOCIAL**

Article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers

**Société déclarante :**

- Dénomination sociale : AXA
- Adresse du siège social : 25, avenue Matignon - 75008 Paris
- Marché Réglementé (NYSE Euronext Paris) : Compartiment A

<b>Date</b>	<b>Nombre total d'actions composant le capital social</b>	<b>Nombre total de droits de vote</b>
<b>31 octobre 2012</b>	<b>2.357.652.027</b>	<b>2.852.029.263</b>

- Les statuts d'AXA prévoient une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle relative aux seuils légaux :

*« Toute personne agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, un nombre d'actions représentant 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société, est tenue, dans les cinq jours du franchissement de seuil, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y seront potentiellement attachés.*

*Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions prévues ci-dessus chaque fois qu'une nouvelle fraction de 0,5 % du capital ou des droits de vote sera franchie, à la hausse comme à la baisse. ».* (Extrait de l'article 7 des statuts)